



FRANCE

L'apprentissage, un investissement rentable pour les étudiants et pour l'Etat

FORMATION

Un rapport publié lundi par le cabinet Asterès pointe les bienfaits de l'investissement public dans les formations en apprentissage.

Il est devenu à la mode, pour les hommes politiques, de mettre en avant les bienfaits de l'apprentissage pour lutter contre le chômage des jeunes. Longtemps vu comme une voie de garage pour des étudiants qui avaient des difficultés scolaires, il s'ouvre de plus en plus aux filières post-bac. Et, selon une étude publiée ce lundi par le cabinet Asterès, il s'agit d'un investissement « créateur de valeur aussi bien pour la société que pour les finances publiques ». Le taux d'insertion des jeunes en apprentissage et leurs salaires sont ainsi « plus élevés à la sortie des études » que ceux de leurs camarades ayant suivi une formation initiale sans apprentissage. Ainsi, « un apprenti rapporte directement entre 2.000 et 5.000 euros de plus à la collectivité », estime l'étude, en se basant sur les données du gouvernement et de l'Insee.

Boom à la faveur de la crise
Asterès a calculé que « sur quatre années, l'apprentissage génère 425.000 emplois supplémentaires, 41 milliards d'euros de valeur ajoutée et rapporte 11 milliards d'euros aux finances publiques ». Conclusion : « Pour chaque euro investi dans l'apprentissage plutôt que dans la for-

matrice initiale et dans les aides aux jeunes n'ayant pas trouvé d'emploi, la valeur ajoutée augmente de 17 % et les recettes publiques de 30 % ».

Depuis plusieurs années, le nombre d'apprentis progresse. Le ministère du Travail a dénombré 353.000 contrats d'apprentissage signés dans le secteur privé en 2019 et 495.000 en 2020, soit un bond de 40 % en un an. En 2020, les trois quarts des contrats signés ont concerné des jeunes ayant au moins le niveau du bac.

Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, l'apprentissage dans le cadre d'une formation post-bac a concerné 203.800 jeunes durant l'année scolaire 2019-2020, soit 7,5 % des étudiants de l'enseignement supérieur.

Ces chiffres devraient encore progresser fortement en 2021. Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place par le gouvernement à la suite de la crise du Covid, une aide de 5.000 euros (pour l'embauche d'un mineur) ou 8.000 euros (pour l'embauche d'un majeur) est accordée aux entreprises pour le recrutement d'un apprenti avant la fin de l'année.

Selon Asterès, ces chiffres montrent qu'il faut continuer à engager des dépenses publiques pour

l'apprentissage. Toutefois, « on ne peut pas extrapoler et considérer qu'il faudrait mettre tous les étudiants en apprentissage », prévient Pierre Bentata, économiste du cabinet.

Emploi-formation

Marc-François Mignot Mahon, président du groupe d'enseignement privé Galileo Global Education et commanditaire de l'étude, croit néanmoins possible de former à terme en alternance entre 20 % et 30 % des étudiants grâce aux possibilités offertes par les nouveaux outils numériques. Pour cela, il faut, selon lui, instaurer « un droit universel à l'emploi-formation pour les 17-25 ans », reposant, d'une part, sur une flexibilisation des contrats d'apprentissage qui pourraient débiter tout au long de l'année, et de l'autre, sur des formations en ligne. ■

